

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN, tenue le mercredi 17 avril 2019 à 15 h 02, à la MRC de Manicouagan, au 768, rue Bossé, Baie-Comeau.

SONT PRÉSENTS :

M.	Joseph Imbeault	Préfet suppléant et maire de Ragueneau
M.	Jean-Yves Bouffard	Maire de Godbout
M.	Steeve Grenier	Maire de Franquelin
M.	Yves Montigny	Maire de Baie-Comeau
M.	Jean-Claude Cassista	Représentant de Pointe-Label
M.	Serge Deschênes	Maire de Pointe-aux-Outardes
M.	Gilles Perron	Représentant de Chute-aux-Outardes
M.	Claude Lavoie	Représentant de Ragueneau
M ^{me}	Patricia Huet	Directrice générale et secrétaire-trésorière
M ^{me}	Lise Fortin	Secrétaire-trésorière adjointe

SONT ABSENTS :

M.	Marcel Furlong	Préfet
M.	Serge Lestage	Maire suppléant de Baie-Trinité

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Joseph Imbeault, préfet suppléant et maire de Ragueneau, procède à l'ouverture de la séance à 15 h 02 et le quorum est constaté.

Rés. 2019-65 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur motion de monsieur Jean-Claude Cassista, il est proposé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les affaires nouvelles sont fermées.

Rés. 2019-66 **3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2019**

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2019.

Rés. 2019-67 **4. DÉPÔT DU RAPPORT DU TNO - MARS 2019**

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport mensuel du TNO pour le mois de mars 2019.

Rés. 2019-68

5. DÉPÔT ET LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Sur motion de monsieur Claude Lavoie, il est proposé et unanimement résolu d'accepter le dépôt de la correspondance figurant sur la liste 2019-04.

6. AFFAIRES COURANTES

Rés. 2019-69

6.1 Autorisation du paiement des comptes - Mars 2019

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes de la MRC de Manicouagan et de l'aéroport de Baie-Comeau pour un montant de 292 331,73 \$.

Rés. 2019-70

6.2 Demande de commandite - Symposium de peinture de Baie-Comeau

CONSIDÉRANT la demande de commandite du comité organisateur du Symposium de peinture de Baie-Comeau dont la 33^e édition de l'événement se tiendra du 25 au 30 juin 2019.

Sur motion de monsieur Yves Montigny, il est proposé et unanimement résolu de contribuer pour un montant de 2 000 \$ pour la tenue de cet événement et de réserver un espace «mécène» au coût de 495 \$, plus taxes.

Rés. 2019-71

6.3 Octroi de contrat - Tracteur/tondeuse Aéroport de Baie-Comeau

CONSIDÉRANT que, conformément à la résolution 2019-50, un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de quatre (4) soumissionnaires le 22 mars 2019, relativement à l'acquisition d'un tracteur/tondeuse pour l'aéroport de Baie-Comeau;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 avril 2019.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu :

Que le conseil de la MRC de Manicouagan octroie le contrat d'achat d'un tracteur Kubota M7060 2019 avec tondeuse Kubota RC2515 au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence à CAM-TRAC Rimouski, pour un montant de 76 500,00 \$ non taxable, le tout conformément à leur soumission datée du 9 avril 2019.

D'autoriser la directrice générale à approprier les fonds nécessaires au fonds de roulement de l'aéroport dont le remboursement, au montant annuel de 15 300,00 \$, sera effectué sur une période de cinq (5) ans, soit de 2020 à 2024, et ce, à même le budget de l'aéroport.

Rés. 2019-72

6.4 Appui et nomination d'un représentant - Corporation Véloroute des baleines

CONSIDÉRANT les objectifs poursuivis par la Corporation Véloroute des baleines, soit le développement et la promotion d'un

réseau cyclable sécuritaire et attrayant dans toute la région touristique de Manicouagan;

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan, par sa résolution 2019-07, a accepté de soutenir financièrement cet organisme au montant de 2 000 \$ par année, pour les années 2019, 2020 et 2021.

Sur motion de monsieur Gilles Perron, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan:

- Appuie la Corporation Véloroute des baleines dans ses recherches de financement lui permettant de poursuivre sa mission et ses objectifs.
- Nomme madame Audrey Morin en remplacement de monsieur Ossama Khaddour pour siéger au conseil d'administration de ladite corporation.

Rés. 2019-73

6.5 Priorités d'intervention 2019-2020 Fonds de développement des territoires (FDT)

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'entente intervenue avec le MAMH relativement au Fonds de développement des territoires (FDT), la MRC de Manicouagan doit, afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire, déterminer ses priorités d'intervention annuelles et les transmettre au MAMH.

Sur motion de monsieur Jean-Claude Cassista, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan, dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT), détermine les priorités d'intervention suivantes pour l'année 2019-2020 :

- Réaliser les mandats de la MRC en regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat et les entreprises par le biais d'ID Manicouagan (CLD);
- Soutenir le développement rural dans les municipalités locales de son territoire. Pour la ville de Baie-Comeau, seul le territoire hors du périmètre urbain est concerné;
- Mobiliser la communauté et soutenir la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans la ville de Baie-Comeau;
- Promouvoir et soutenir les organismes oeuvrant dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des arts et de la culture, du transport, du recrutement et de la rétention de la main-d'oeuvre, ainsi que la jeunesse;
- Participer et collaborer aux échanges avec les MRC et les différents ministères et organismes afin de convenir des ententes sectorielles de développement.

Rés. 2019-74

6.6 Acquisition et installation de grilles gratte-pieds - Aéroport de Baie-Comeau

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au remplacement des grilles gratte-pieds dans deux (2) des vestibules de l'Aéroport en raison de leur très mauvais état;

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour l'acquisition et l'installation de ces grilles munies d'un bassin de rétention.

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu :

- D'entériner l'achat et l'installation des deux (2) grilles gratte-pieds, au coût de 4 175,49 \$, taxes incluses.
- D'autoriser la directrice générale à approprier un montant de 3 631,65 \$ du surplus accumulé de l'aéroport en fin d'année, si requis.

Rés. 2019-75

6.7 PSPS volet Territorial / CRPTQ (Promotion de la recherche, préservation de la biosécurité et positionnement stratégique)

CONSIDÉRANT le projet du Consortium de recherche sur la pomme de terre du Québec (CRPTQ), intitulé *Promotion de la recherche en agriculture, préservation de la biosécurité et positionnement stratégique du CRPTQ*;

CONSIDÉRANT que le projet bénéficiera aux organisations de notre région, notamment à Semences Élite, au CEDFOB et à la Coopérative Gaïa, puisque le savoir-faire développé avec la technologie de thérapie pourra être mis à leur disposition;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité aviseur pour ce projet évalué à 255 300 \$.

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser ID Manicouagan (CLD) à verser au Consortium de recherche sur la pomme de terre du Québec, un montant de 16 320 \$ à même l'enveloppe budgétaire 2019 de la PSPS - volet territorial, et ce, conditionnellement à la confirmation de l'ensemble des partenaires financiers.

Rés. 2019-76

6.8 PSPS volet rural - Pessamit / Achéo-Mamu Côte-Nord (Qui sont vraiment les Innus de Pessamit)

CONSIDÉRANT le projet de l'organisme Archéo-Mamu Côte-Nord, lequel est une initiative communautaire visant à faire connaître l'histoire de la sédentarisation des Pessimiulnut et de ses contrecoups sociaux, culturels et économiques depuis la création de la réserve, en 1861, jusqu'à nos jours;

CONSIDÉRANT que des recherches et des fouilles archéologiques seront réalisées sur des sites significatifs à Pessamit, que des aînés de la communauté participeront à l'interprétation des découvertes à travers leurs connaissances des événements survenus et qu'un volet sensibilisation du public aux réalités historiques et contemporaines des Innus sera développé avec l'inventaire archéologique recueilli;

CONSIDÉRANT que le projet favorise la création d'emplois en archéologie à Pessamit;

CONSIDÉRANT que les recherches et les savoirs générés serviront à l'éducation, mais aussi à la culture et au développement futur de projets culturels dans la communauté;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité aviseur pour ce projet évalué à 45 065 \$.

Sur motion de monsieur Yves Montigny, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser ID Manicouagan (CLD) à verser à l'organisme Archéo-Mamu Côte-Nord, pour le projet intitulé *Qui sont vraiment les Innus de Pessamit?*, un montant de 19 980 \$ à même l'enveloppe budgétaire PSPS - volet rural Pessamit, réparti ainsi :

Enveloppe 2017: 2 671 \$

Enveloppe 2018: 17 309 \$

Rés. 2019-77

6.9 PSPS volet rural – PAO / Municipalité de Pointe-aux-Outardes (Activités de baseball et publidiffusion extérieure)

CONSIDÉRANT le projet de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, lequel consiste à acquérir de l'équipement pour l'entretien du terrain de baseball ainsi que du matériel d'initiation à la pratique de ce sport (casques, buts, bâtons, etc.), à offrir une formation d'entraîneur ou d'arbitre aux gens du village pour faciliter le développement de ligues amicales et à installer un système de publidiffusion pour l'annonce et la description des parties;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité aviseur pour ce projet évalué à 9 005 \$.

Sur motion de monsieur Gilles Perron, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser ID Manicouagan (CLD) à verser à la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, un montant de 7 204 \$ à même l'enveloppe budgétaire 2018 de la PSPS - volet rural Pointe-aux-Outardes, pour le projet intitulé *Amélioration des activités de baseball et publidiffusion extérieure*.

Rés. 2019-78

6.10 PSPS volet Territorial / Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord (Pédago culturel)

CONSIDÉRANT le projet du Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord (CRCCCN), lequel consiste, en partenariat avec les milieux de la culture et de l'éducation dans la Manicouagan, à augmenter l'accessibilité des élèves à des activités artistiques et culturelles et à encourager les divers milieux à agir en faveur d'une éducation culturelle de qualité, par des activités de formation, de concertation et de développement;

CONSIDÉRANT que le CRCCCN, par l'embauche d'un conseiller pédagogique, travaillera avec la Commission scolaire de l'Estuaire à développer des situations d'apprentissage en lien avec la culture immédiate des élèves, les organismes du milieu souhaitant s'inscrire au répertoire Culture éducation et le programme de formation de l'école québécoise;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité aviseur pour ce projet évalué à 159 962 \$.

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser ID Manicouagan (CLD) à verser au Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord, un montant de 20 360 \$ à même l'enveloppe budgétaire 2019 de la PSPS - volet territorial, pour le projet intitulé *Pédago culturelle*.

Rés. 2019-79

6.11 PSPS volet Territorial / Archéo-Mamu Côte-Nord (Réserve d'archéologie régionale)

CONSIDÉRANT le projet de l'organisme Archéo-Mamu Côte-Nord, lequel consiste à créer une réserve pouvant accueillir les principales collections archéologiques de la Côte-Nord afin de faciliter la gestion, la conservation, la diffusion, la mise en valeur et la recherche en région;

CONSIDÉRANT que tous les artefacts ainsi numérisés seront partagés, accompagnés d'un court texte, dans les réseaux sociaux et les médias écrits;

CONSIDÉRANT le potentiel de développement touristique, culturel, scientifique et éducatif de ce projet et la création d'un poste dédié à une personne Innue de Pessamit;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité aviseur pour ce projet évalué à 213 282 \$.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser ID Manicouagan (CLD) à verser à l'organisme Archéo-Mamu Côte-nord, un montant de 9 362 \$ à même l'enveloppe budgétaire 2019 de la PSPS - volet territorial, pour le projet intitulé *Création d'une réserve d'archéologie régionale, numérisation et diffusion des collections*.

Rés. 2019-80

6.12 Mandat à la firme Leblanc Dostie Martin avocats / Utilisation non autorisée des terres publiques, canton de Bourdon

CONSIDÉRANT l'utilisation non autorisée des terres publiques du domaine de l'État faisant partie du canton de Bourdon, site SMS22G05-07;

CONSIDÉRANT que la gestion de ces terres publiques intra-municipales a été confiée à la MRC, ainsi que les pouvoirs et responsabilités qui découlent de la Loi sur les terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'exiger l'enlèvement de tous les matériaux de déblais placés sur ledit site et la remise des lieux dans leur état initial;

CONSIDÉRANT le refus d'agir de l'entrepreneur concerné.

Sur motion de monsieur Claude Lavoie, il est proposé et unanimement résolu de mandater Me Grégoire Dostie, de la firme Leblanc Dostie Martin avocats, pour représenter la MRC de Manicouagan et s'adresser à la Cour afin d'obtenir les ordonnances requises pour que soient libérées et remises à leur état initial, les terres publiques du domaine de l'État, site SMS22G05-07.

Rés. 2019-81

6.13 Transporteur interurbain Intercar

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan, par la résolution 2017-78, s'est engagée à contribuer financièrement avec les MRC de La Haute-Côte-Nord, de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, pour une période de trois (3) ans, à la remise du deuxième aller-retour d'Intercar sur la liaison Québec - Baie-Comeau;

CONSIDÉRANT que ledit engagement est conditionnel à la reconduite du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT les résultats positifs en terme d'achalandage, ainsi que les efforts déployés par Intercar dans la promotion et le site web transactionnel lors de la première année.

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan confirme sa participation financière à Intercar dans la contribution de 30 000 \$ des cinq (5) MRC pour l'an 2, soit 6 000 \$ par

MRC. Cependant, les contributions financières des MRC de Charlevoix, Charlevoix-Est et de La Côte-de-Beaupré devront être ajustées en fonction de leurs actuelles contributions prévues dans les ententes en vigueur avec Intercar.

7. AFFAIRES NOUVELLES

Les affaires nouvelles sont fermées.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Lafontaine demande où est situé géographiquement le site utilisé sans autorisation dans le canton de Bourdon.

Madame Eileen Yacino demande quand le préfet sera de retour. Elle se dit préoccupée par les messages radiophoniques de M. Furlong relativement au caribou forestier et à la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

M. Montigny, membre du Comité sur la forêt de l'UMQ, tout comme M. Furlong, précise en fait que le message n'est pas contre la création d'une aire protégée des caribous forestiers. En fait, il faut moduler les zones de protection en fonction des endroits où les relevés indiquent une diminution de l'espèce, ce qui n'est pas le cas dans la région Manicouagan-Manouane, contrairement à Natashquan, par exemple. Le gouvernement doit cesser de faire du mur-à-mur. Si le territoire de Manicouagan est inclus dans la zone de protection des caribous forestiers, ce sera très néfaste pour l'industrie forestière et il faudra demander au gouvernement de mettre en place un plan de rétablissement du travailleur forestier!

Mme Yacino questionne également sur :

- L'existence d'un plan d'urgence à Baie-Comeau
- L'existence de programmes de rénovation pour les gens à faibles revenus à Baie-Comeau
- La réalisation des inspections sur le TNO de la Rivière-aux-Outardes
- L'évaluation des camps de chasse et la disponibilité de ces informations sur le web
- La location de chalets achetés au noir
- La façon de formuler des plaintes concernant les OSD
- Le changement des heures des séances publiques et leur télédiffusion
- La demande d'aide financière déposée par la Maison de la Faune

Les journalistes posent des questions sur les sujets suivants :

- Statistiques sur le rétablissement du 2^e lien Baie-Comeau/Québec d'Intercar
- Localisation du canton de Bourdon, quantité et sorte de matériel déposé sans autorisation, date des travaux et nom de l'entreprise
- PSPS Archéo-Mamu Côte-Nord (Qui sont vraiment les Innus de Pessamit?)
- PSPS CRCCCN (Pédago culturel)
- PSPS CRPTQ (Promotion de la recherche, préservation de la biosécurité et positionnement stratégique)
- Acquisition et installation des grilles gratte-pieds à l'aéroport
- Les relevés concernant le caribou forestier sur la Côte-Nord et le Lac St-Jean

Rés. 2019-82 **9. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu que la séance soit levée à 16 h 06.

JOSEPH IMBEAULT
PRÉFET SUPPLÉANT ET
MAIRE DE RAGUENEAU

PATRICIA HUET
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.

JOSEPH IMBEAULT
PRÉFET SUPPLÉANT ET MAIRE
DE RAGUENEAU

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN

768, RUE BOSSÉ, BAIE-COMEAU (QUÉBEC) G5C 1L6

ORDRE DU JOUR

**SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 AVRIL 2019 À 15 H 02
SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MRC DE MANICOUAGAN**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2019**
- 4. DÉPÔT DU RAPPORT DU TNO - MARS 2019**
- 5. DÉPÔT ET LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
- 6. AFFAIRES COURANTES**
 - 6.1.** Autorisation du paiement des comptes - Mars 2019
 - 6.2.** Demande de commandite - Symposium de peinture de Baie-Comeau
 - 6.3.** Octroi de contrat - Tracteur/tondeuse Aéroport de Baie-Comeau
 - 6.4.** Appui et nomination d'un représentant - Corporation Véloroute des baleines
 - 6.5.** Priorités d'intervention 2019-2020 Fonds de développement des territoires (FDT)
 - 6.6.** Acquisition et installation de grilles gratte-pieds - Aéroport de Baie-Comeau
 - 6.7.** PSPS volet Territorial / CRPTQ (Promotion de la recherche, préservation de la biosécurité et positionnement stratégique)
 - 6.8.** PSPS volet rural - Pessamit / Achéo-Mamu Côte-Nord (Qui sont vraiment les Innus de Pessamit)

6.9. PSPS volet rural - PAO/ Municipalité de Pointe-aux-Outardes (Activités de baseball et publidiffusion extérieure)

6.10. PSPS volet territorial / Culture Côte-Nord (Pédago culturel)

6.11. PSPS volet Territorial / Archéo-Mamu Côte-Nord (Réserve d'archéologie régionale)

6.12. Mandat à la firme Lavoie Dostie avocats / Utilisation non autorisée des terres publiques, canton de Bourdon

6.13. Transporteur interurbain Intercar

7. AFFAIRES NOUVELLES

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. CLÔTURE DE LA SÉANCE

